



Règlement du jeu-concours « RECUP'ART REGMA 2026 »

Article 1 – Organisateur

La société REGMATHERM (ci-après « l'Organisateur »), au capital social de 277 000 €, dont le siège social est situé à 10 Rue des Frères Éberts, 67100 à Strasbourg et immatriculée au RCS le numéro 2002B770, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Recup'Art Regma 2026 » (ci-après « le Concours »).

Article 2 – Conditions de participation

Le Concours est réservé aux clients de Regmatherm, personnes physiques majeures à la date de participation, résidant en Alsace (Bas-Rhin + Haut-Rhin). La participation au Concours implique :

- L'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- La fourniture de toutes les informations demandées par l'Organisateur dans le cadre de l'inscription.
- La remise de l'autorisation de droit à l'image dûment complétée et signée.

Une seule participation (une œuvre) est autorisée par personne (même nom, même prénom, même adresse e-mail).

Article 3 – Durée du Concours

Le Concours est ouvert du 19/02/26 au 31/08/26. Il sera effectivement lancé sous réserve d'atteindre un minimum de 10 participants inscrits dans la période d'ouverture. Si ce seuil n'est pas atteint, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le Concours, sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnité.

Article 4 – Inscription et modalités de participation

4.1. Inscription

Pour participer, chaque candidat doit, pendant la période d'ouverture :

- S'inscrire auprès de Chloé (chez REGMATHERM) ou
- S'inscrire par e-mail à l'adresse suivante : info@regmatherm.com

L'inscription est considérée comme complète lorsque l'Organisateur a confirmé la réception des informations nécessaires (identité, coordonnées, statut de client, etc.).

4.2. Objet du Concours

Le Concours consiste à réaliser une création originale à partir de rebuts de matériaux recyclables. Des déchets à recycler sont disponibles chez REGMATHERM et devront être récupérés dans la limite des stocks disponibles, aux horaires d'ouverture habituels.

4.3. Création de l'œuvre

Chaque participant doit :

- Concevoir une œuvre ou réalisation à partir de matériaux recyclables (dont 80% des composants doivent être recyclés, 20% max composants neufs).
- Fournir obligatoirement 1 photo des « composants » ou du « composant » principal avant détournement.
- Présenter son œuvre terminée chez Regmatherm au plus tard le 31/08/2026 à 17h00.

Toute œuvre présentée après cette date et heure sera considérée comme non conforme et la participation correspondante sera caduque. L'œuvre doit être une création personnelle et originale, ne pas porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ni aux droits de tiers (droit d'auteur, marques, droit à l'image, etc.). L'Organisateur se réserve le droit de refuser une œuvre ne respectant pas ces conditions.

Article 5 – Présentation des œuvres et votes

5.1. Exposition

Sous réserve du respect du délai de dépôt, les œuvres seront exposées aux votes du 07/09/26 au 13/09/26 :

- Au comptoir de Regmatherm,
- Sur les réseaux sociaux de Regmatherm : LINKEDIN, INSTAGRAM et FACEBOOK.

5.2. Modalités de vote

Les œuvres seront soumises aux votes du public via les réseaux sociaux précités. Les modalités de vote seront les suivantes :

- Le public pourra voter en cliquant sur le numéro de l'œuvre via le lien ZOHO fourni.
- La période de vote se déroulera du 07/09/26 à 00h00 au 13/09/26 à 23h59.

L'Organisateur pourra, à sa seule appréciation, écarter du décompte tout vote manifestement frauduleux (création de faux comptes, achat de likes, scripts automatisés, etc.).

5.3. Jury (optionnel)

En complément des votes du public et en cas de dépassement de 10 nombres de participants, un jury interne à Regmatherm composé de 4 membres pourra être constitué afin de :

- Départager les ex aequo.
- Vérifier la conformité des œuvres au thème et aux règles.
- Sélectionner 12 œuvres maxi à soumettre aux votes du public

Les décisions du jury et de l'Organisateur sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 – Désignation des gagnants

À l'issue de la période de vote, les œuvres seront classées en fonction :

- Du nombre de votes reçus sur les réseaux sociaux, et le cas échéant
- De l'appréciation du jury.

Les résultats seront annoncés le 16/09/2026. Les gagnants seront informés par e-mail et/ou par téléphone, et leurs prénoms pourront être publiés sur les supports de communication de Regmatherm (site internet, réseaux sociaux, affichage interne). Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 60 jours calendaires à compter de la notification, il sera réputé renoncer à son lot, sans qu'aucune réclamation ne soit possible. L'Organisateur pourra alors attribuer le lot au participant suivant dans le classement ou décider de le conserver.

Article 7 – Lots

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1^{ère} place : « Echappée à 2 dans les Vosges » à l'hôtel Mont Champ du Feu : 1 nuit pour 2 personnes avec dîner 4 plats + ½ bouteille de crémant, petit-déjeuner et accès spa (valeur 335 €)
- 2^{ème} place : 4 billets d'entrée pour EUROPA PARK (valeur d'environ 268 €, selon l'âge des participants)
- 3^{ème} place : 2 entrées « SPA DAY avec déjeuner » à l'hôtel Chez Julien à Fouday (valeur 220 euro)
- 4^{ème} place : 100 € de chèques cadeaux KADOC
- 5^{ème} place : 50 € de chèques cadeaux KADOC
- Autres participants : 1 bouteille de vin d'une valeur de 8 € + 1 t-shirt Regmatherm

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces, ni contre tout autre lot, ni faire l'objet d'un quelconque remboursement. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 8 – Exposition, conservation et restitution des œuvres

Les œuvres seront exposées chez Regmatherm pendant une durée de deux mois maximum. Pendant la période d'exposition, l'Organisateur prendra un soin raisonnable des œuvres, mais ne pourra être tenu responsable :

- Des dégâts mineurs liés à l'exposition (poussière, usure normale).
- Des détériorations résultant d'une mauvaise qualité ou fragilité intrinsèque des matériaux utilisés.

En cas de vol, perte ou dégradation importante, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée. Les créateurs devront récupérer leurs œuvres chez Regmatherm au plus tard le 20/11/2026, aux horaires d'ouverture. Passé ce délai, et après une tentative de contact restée sans réponse, l'Organisateur pourra librement disposer des œuvres (mise au rebut, réutilisation à des fins de démonstration, recyclage), sans que le participant ne puisse réclamer une quelconque indemnisation.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les participants restent pleinement titulaires des droits de propriété intellectuelle sur leurs œuvres. En participant au Concours, chaque participant autorise cependant l'Organisateur, à titre gratuit, non exclusif et pour le monde entier :

- À reproduire et représenter les œuvres (photos des œuvres et des composants avant détournement) sur ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux (dont LinkedIn, Instagram, Facebook), brochures, affiches, supports internes ou commerciaux.
- À utiliser le prénom, et, le cas échéant, l'image du participant, tels qu'apparaissant sur les photos de l'œuvre, pour les besoins de la communication autour du Concours.

Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la clôture du Concours. Le participant garantit être l'auteur de l'œuvre présentée et s'engage à ce que celle-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers. Il garantit l'Organisateur contre toute réclamation ou recours à ce titre.

Article 10 – Données personnelles

Dans le cadre du Concours, l'Organisateur collecte et traite des données personnelles concernant les participants (identité, coordonnées, éventuellement photo, etc.).

- Responsable de traitement : Société Regmatherm.
- Finalités : gestion des inscriptions et du déroulement du Concours, communication des résultats, publication et valorisation des œuvres sur les supports de communication de l'Organisateur.
- Base légale : Exécution du présent règlement pour la gestion du Concours.
- Les données sont conservées pour la durée du Concours, puis archivées pendant une durée maximale de 5 ans, sauf obligation légale contraire.
- Les données pourront être communiquées aux services internes de l'Organisateur, ainsi qu'aux plateformes de réseaux sociaux utilisées.
- Conformément à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer en s'adressant à : dpd@regmatherm.com. Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 11 – Responsabilité

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites de l'Internet et des réseaux sociaux. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- En cas de dysfonctionnement technique empêchant le bon déroulement du Concours ou des votes.
- En cas de problèmes liés aux réseaux de communication, ordinateurs ou matériels des participants.
- En cas de modification, suspension ou annulation du Concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

L'Organisateur se réserve la faculté d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.



REGMATHERM
10 rue des Frères Eberts 67100 STRASBOURG
03 88 40 10 10 – info@regmatherm.com

Autorisation de droit à l'image

Préambule :

La présente autorisation a pour objet de recueillir votre consentement pour l'utilisation de votre image (photographie) dans le cadre du projet décrit ci-dessous. Les objectifs de ce projet ainsi que les modalités d'utilisation de votre image, vous ont été préalablement expliqués. Le responsable de traitement de vos données est : REGMATHERM SAS, 10 rue des Frères Eberts 67100 STRASBOURG, SIRET 44232724300014.

Conformément à l'article 9 du Code Civil et aux textes relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne des droits de l'homme, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, règlement (UE) 2016/679 et loi Informatique et Libertés modifiée), votre image ne peut être utilisée qu'avec votre accord.

La base légale du traitement de votre image est votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment dans les conditions décrites ci-dessous.

1- Finalités envisagées

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

- Communication interne (équipe, intranet, etc)
- Communication externe (site web, réseaux sociaux, affichage, diaporama comptoir, presse, etc)

Votre image pourra être utilisée dans le cadre des finalités suivantes, à des fins de communication :

- Communication d'informations et de visuels auprès de notre clientèle, partenaires, fournisseurs et équipes internes.
- Diffusion sur différents supports de communication : réseaux sociaux, mailing, plaquettes, catalogues, diaporamas, site internet, supports de présentation, presse locale ou spécialisée, etc.

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Concours RECUP'ART REGMATHERM 2026 »

Titre de l'œuvre si applicable : CONCOURS RECUP'ART 2026

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) du concours : Du 19/02/26 au 31/08/26 – Diffusion, votes en ligne et exposition au comptoir jusqu'au 16 novembre 2026

Lieu(x) de stockage : Strasbourg – REGMATHERM

Période de stockage : 5 ans à partir de la date de démarrage du concours

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. REGMATHERM est autorisé à utiliser votre image dans le cadre du projet « Concours RECUP'ART 2026 », pour les finalités, supports, durées et territoires décrits dans le présent document. Cette autorisation ne permet pas d'utiliser votre image pour d'autres projets ou dans un autre contexte que celui indiqué. REGMATHERM s'interdit de céder cette autorisation à des tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées

Autorisation*	Support	Conservation	Étendue de la diffusion
OUI NON	En Ligne	5 années	Réseaux sociaux Regmatherm : LinkedIn – Facebook - Instagram
OUI NON	En Ligne	5 années	Internet (monde entier) Précisez le(s) site(s) : www.regmatherm.fr
OUI NON	Support de stockage amovible	5 années	Précisez les destinataires du support :
OUI NON	Projection collective	5 années	Usage collectif entreprises , entreprises participantes au projet Autres usages institutionnels association, presse locale Usages de communication externe de l'entreprise.

* Cocher les cases

4- Autorisation

Je soussigné(e) : [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresse]

Déclare être majeur (e) ou mineur (e) émancipé(e) (rayez la mention inutile).

J'ai compris à quoi servait ce projet et qui pourrait voir/entendre cet enregistrement

Je reconnais être investi(e) de l'ensemble de mes droits relatifs à mon image et déclare ne pas être lié(e) par un contrat exclusif concernant l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom. Pour chaque finalité ci-dessous, je coche la case correspondante.

Finalités / Autorisations *	AUTORISE	N'AUTORISE PAS
Réception par REGMATHERM		
Publication sur les réseaux et médias cités		
Soumission au vote public		
Exposition au comptoir de REGMATHERM		

* Cocher les cases

En cas de présence d'un mineur sur la photographie, je déclare être le représentant légal de l'enfant figurant sur la photo et autorise expressément la diffusion de cette photographie sur les réseaux suivants : LinkedIn, Facebook et Instagram.

Fait à

Le Signature :

5- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par REGMATHERM en sa qualité de responsable de traitement. Elles ne sont pas conservées au-delà de 5 années à compter du démarrage du concours. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes habilitées et impliquées dans le traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement ainsi que d'un droit à l'effacement de votre image dans la mesure du possible au regard des supports déjà diffusés. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@regmatherm.com - Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07